Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032025_08-DE

Bordereau de signature

DCM_13032026_08

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	23/03/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	23/03/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	24/03/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032025_08-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23

Le vendredi 13 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Clos Saint Jean à DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M. Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME

2026-13/03-08 Affectation des résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget Général et cumulés avec les résultats du CFU du Budget annexe Assainissement

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN, Adjointe en charge des finances propose d'affecter les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2026	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	659 818,30
Solde d'exécution de la section d'investissement	94 074,35
Solde des restes à réaliser en investissement	- 388 889.68
Besoin de financement	294 815,33
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	294 815,33
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	365 002,97
Excédent d'investissement reporté (R001)	94 074.35

Suite au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2026 au Pays de Châteaugiron Communauté, les résultats de clôture du budget annexe « Assainissement » sont transférés au budget principal de la commune et sont cumulés avec les résultats d'affectation du budget principal avant reversement au Pays de Chateaugiron Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032025_08-DE

L'affectation des résultats cumulés au budget principal est la suivante :

Libellé	Total
Excédent de fonctionnement reporté (R002) : **Avec déduction de l'affectation de résultats ci-dessous :** Excédent de fonctionnement BP commune : 365 002.97€ Excédent de fonctionnement BA Assainissement : 367 569,06 €	732 572,03 €
Déficit d'investissement reporté (D001) : Excédent d'investissement BP commune : 94 074.35€ Déficit d'investissement BA Assainissement : - 187 300,11€	- 93 225,76 €
Article 1068 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement BP commune : 294 815,33€ Dans le cadre du transfert de compétence « assainissement » au Pays de Châteaugiron Communauté, remboursement par le Pays de Châteaugiron Communauté du déficit d'investissement du budget annexe d'assainissement, titre au 1068 pour 187 300,11€	482 115.44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget Général au budget primitif 2026, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter à l'article 1068 la somme de 482 115.44€ correspondant au :
- 294 815,33 € au titre de la couverture du besoin de financement de la commune,
- 187 300,11€ au titre du déficit d'investissement du budget annexe assainissement dans le cadre du transfert de compétence au Pays de Châteaugiron Communauté.
- **Précise** que ces 187 300,11€ feront l'objet d'un remboursement par le Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance
Daniel PRODHOMME